



CALENDRIER 2018

DES COLLECTES
D'ORDURES MÉNAGÈRES

Commune de
SAINT-BONNET-AVALOUZE

JANVIER

	Lu	Lu	
	15	29	

FEVRIER

	Lu	Lu	
	12	26	

MARS

	Lu	Lu	
	12	26	

AVRIL

	Lu	Lu	
	9	23	

MAI

	Lu	Lu	
	7	21	

JUIN

	Lu	Lu	
	4	18	

JUILLET

	Lu	Lu	Lu	Lu	Lu	
	2	9	16	23	30	

AOUT

	Lu	Lu	Lu	Lu	
	6	13	20	27	

SEPTEMBRE

	Lu	Lu	
	10	24	

OCTOBRE

	Lu	Lu	
	8	22	

NOVEMBRE

	Lu	Lu	
	5	19	

DECEMBRE

	Lu	Lu	Lu	Lu	
	3	17	24	31	



Tulle'
agglo
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Service prévention,
tri et collecte des déchets

Rue Sylvain Combes, 19000 Tulle

Tél. 05 55 20 75 00

tulleagglo@tulleagglo.fr

www.agglo-tulle.fr

JE TRIE ET RECYCLE : LES EMBALLAGES



- Boîtes et sur emballages cartonnés
- Briques alimentaires
- Gels douche
- Bouteilles d'eau, d'huile etc...
- Bouteilles de lessive, entretien
- Aérosols, conserves, canettes...

JE TRIE ET RECYCLE : LE PAPIER



- Magazines, revues
- Enveloppes (avec et sans fenêtre)
- Sac en papier
- Livres et cahiers
- Catalogues et annuaires
- Prospectus, publicités
- Journaux
- Courriers, post-its, papier de bureau et tickets

JE TRIE ET RECYCLE : LE VERRE ALIMENTAIRE



Merci de déposer
seulement le verre alimentaire
dans cette colonne !

INFORMATIONS PRATIQUES

Les sacs d'ordures ménagères doivent être déposés dans les conteneurs situés aux points de regroupement de votre commune.

Les déchets triés doivent être déposés dans les colonnes des points d'apport volontaire



Les collectes seront maintenues les jours fériés à l'exception de :

> Mardi 1^{er} mai 2018,
rattrapé samedi 28 avril 2018

> Mardi 25 décembre 2018,
rattrapé samedi 22 décembre 2018

> Mardi 1^{er} janvier 2019
rattrapé samedi 29 décembre 2018.

Programme 2016-2018 :
+50% de déchets recyclables collectés en 3 ans.